COMMUNE DE LA FERTÉ-IMBAULT

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Séance du 21 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet, à dix neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA FERTE-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil en Mairie - sous la présidence de **Monsieur Gérard GATESOUPE**, 1^{er} Adjoint.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juillet 2020.

<u>PRESENTS</u>: M. BALDÉ Mamadou, M. CHAUVEAU Armel, Mme DUGAND Maria-Victoria, Mme DUPRÉ Pierrette, Mme FERNANDES Anaïs, M. GUÉPIN Jacky, Mme LAHOUCINE Micheline, Mme LANGEVIN Béatrice, M. NASLIS Damien, Mr SABROU Pierre, Mr SCHINDLER Philippe. Mme VIALE Stéphanie.

<u>ABSENTES EXCUSÉES</u>: Mme Isabelle GASSELIN (pouvoir à M. Gérard GATESOUPE), Mme Vénuzia RESINA (pouvoir à Mme Stéphanie VIALE).

SECRETAIRE: M. Damien NASLIS.

La séance a débuté à 19h55

Avant de débuter la séance, il est demandé à l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- 1. Annulation de la délibération n°129-2018 Acquisition et Aménagement de la gare
- 2. Indemnités d'un stagiaire.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 11 JUIN 2020

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

MODIFICATION BUDGET PRIMITIF 2020

Madame Stéphanie VIALE, 2^{ième} Adjointe, rappelle que lors du Conseil municipal du 11 juin, le budget primitif 2020 avait été voté en équilibre en fonctionnement à hauteur de 942 582.48 € et 163 640.22 € pour la section d'investissement.

Cependant, des erreurs ont été constatées lors de sa saisie et des modifications ont été apportées.

Après avoir entendu, l'adjointe en charge des finances sur les modifications apportées au budget primitif 2020, il est demandé à l'assemblée délibérante de voter le budget principal 2020 :

FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 956 377.75 €uros

INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 171 911.49 €uros

POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Gérard GATESOUPE rappelle à l'ensemble des conseillers que lors de la séance d'installation du Conseil municipal, il avait été voté 2 postes d'adjoints.

Après concertation, il est demandé à l'assemblée délibérante d'annuler cette délibération et de porter le nombre d'adjoints à 4 et rappelle la nomination de M. GUEPIN en tant que Conseiller délégué.

Les arrêtés de délégation de fonction des adjoints et du Conseiller délégué pris le 2 juin 2020 seront annulés et remplacés. Les nouvelles nominations prendront effet au 1^{er} août 2020.

POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

ÉLECTION DES NOUVEAUX ADJOINTS

Nomination de 2 assesseurs : M. Damien NASLIS et Mme Anaïs FERNANDES

Considérant que si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est proposé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Monsieur Gérard GATESOUPE, Premier adjoint, appelle les candidatures au poste de 3^{ème} adjoint : Madame **Pierrette DUPRÉ** est candidate.

Il est procédé au vote. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue: 8

Madame Pierrette DUPRÉ a obtenu 15 (quinze) voix et proclamée troisième adjointe et est immédiatement installée.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2020

2

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Monsieur Gérard GATESOUPE, Premier adjoint, appelle les candidatures au poste de 4ème adjoint : Madame Maria-Victoria DUGAND est candidate.

Il est procédé au vote. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue: 8

Madame Maria-Victoria DUGAND a obtenu 15 (quinze) voix et proclamée quatrième adjointe et est immédiatement installée.

INDEMNITÉS ADJOINTS ET DÉLÉGUÉS

L'enveloppe globale « rémunération des élus » prévue au budget doit être partagée entre le Maire, les quatre adjoints et le Conseiller délégué.

Les délégations accordées au Maire et aux 2 premiers adjoints étant beaucoup plus contraignantes, les indemnités du 3^{ème} et 4^{ème} adjoint ainsi qu'au Conseiller délégué est proposé comme suit :

	Montant de	Taux maximal en %	
	l'indemnité	de l'indice brut	TOTAL
	brute/mois	terminal	ANNUEL
1 ^{ier} adjoint	770.10 €	19.8 %	9 241.20 €
2 ^{ème} adjoint	770.10 €	19.8 %	9 241.20 €
	1 540.20		18 482.40 €
3 080.40 - 1540.20 : 3 = enveloppe prévue pour les adjoints			
3 ^{ième} adjoint	513.40 €	13.2 %	6 160.80 €
4 ^{ième} adjoint	513.40 €	13.2 %	6 160.80 €
Conseiller délégué	513.40 €	13.2 %	6 160.80 €
TOTAL	3 080.40 €		36 964.80 €

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

<u>CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1^{ière} CLASSE DES</u> ÉCOLES MATERNELLES - 4^{ème} échelon

L'avancement de grade de cette agent aurait du prendre effet le 1^{ier} mars 2020. La pandémie nous ayant contraint à réduire les réunions, le Conseil ne s'est donc pas réuni à temps. Par conséquent, il est proposé au Conseil de créer l'avancement de grade de cet ATSEM au 1^{ier} août 2020 et de lui attribuer une prime exceptionnelle correspondant à la différence de rémunération qu'elle n'a pas perçue.

Salaire brut actuel = 1 705.71 € brut

Salaire voté = 1 780.69 € brut

POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

ENQUÊTE PUBLIQUE MBDA

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la création de 5 soutes de stockage de produits pyrotechniques assortie de servitudes d'utilité publique, le Conseil municipal est amené à donner son avis sur ce projet conformément à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement. Cet avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours avant la clôture du registre d'enquête publique, soit le 15 août 2020.

POUR: 14

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

INDEMNITÉS DU TRÉSORIER

Par courrier électronique Monsieur Philippe BRUNEL, Trésorier de LAMOTTE-BEUVRON, nous a fait part de sa demande d'indemnités de Conseil pour les 120 jours de travail effectué sur la période allant de septembre à décembre 2019. Selon l'état liquidatif fourni par ses soins le montant des indemnités s'élève à 132.24 € TTC pour une quotité de 100 %.

Il est demandé au Conseil de donner son accord sur le versement des indemnités au Trésorier et d'en définir le pourcentage.

POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

CONVENTION DE SERVITUDE AÉRIENNE

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur Gérard GATESOUPE à signer la convention de servitude avec ENEDIS concernant le surplomb par une ligne électrique basse tension de 400 V de la parcelle AN 0368 située au 9 rue Nationale.

Il est précisé qu'ENEDIS devra verser une indemnité forfaitaire à la commune.

POUR: 14

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

ASSURANCE POUR LES EXPOSITIONS À LA MÉDIATHÈQUE

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°0010 de l'assurance « DOMMAGES AUX BIENS » aux fins d'assurer toutes les expositions qui se dérouleront au sein de la médiathèque pour l'année 2020.

Le montant annuel de cette prestation est de 54.27 € TTC

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU LOIR-ET-CHER

L'association des maires ruraux du Loir-et-Cher nous a adressé une demande d'adhésion d'un montant de 75 € pour l'année 2020.

Cette association œuvre auprès des maires et compte 10 000 adhérents sur son réseau national, elle conseille les maires sur des soucis juridiques, elle permet d'accéder par son journal mensuel à de nombreux services et surtout milite pour le développement de la ruralité.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION D'ACQUISITION DE LA GARE

Madame Stéphanie VIALE informe l'ensemble des Conseillers, qu'une délibération datant du 14 décembre 2018 avait accordé l'achat de l'ensemble immobilier de la gare et de sa halle. Elle précise que cette décision avait été motivée par l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement et l'Economie Rurale).

La subvention n'ayant pas été accordée et le budget 2020 ne permettant pas d'absorber seul cette acquisition, il est demandé au Conseil municipal d'annuler la délibération n° 129-2018 concernant cet achat.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

INDEMNITÉS POUR UN STAGIAIRE

Un étudiant de l'IESEG – SCHOOL OF MANAGEMENT a effectué un stage obligatoire en milieu professionnel du 29 juin au 26 juillet 2020 aux espaces verts de la commune.

Assidu au travail, ce jeune étudiant s'est montré entreprenant et a donné entière satisfaction au quotidien.

De ce fait, il est demandé au Conseil municipal d'accorder une indemnité de stage d'un montant de 300 € à Monsieur Aubin WORINGER.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gérard GATESOUPE demande aux conseillers s'ils ont des informations et des questions à partager avec l'ensemble du Conseil municipal.

Monsieur Pierre SABROU intervient et signale que des vannes se détériorent et demande qu'elle est la part d'intervention de la Mairie pour éviter la destruction de ce patrimoine ?

Il fait part également de l'état du chemin de Rothère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 10.

Le Maire adjoint,

G. GATESOURI